

Les enseignant-e-s du lycée Blaise Cendrars Sevrans
réunis en assemblée générale le 13 janvier 2020

A M. le Recteur de l'Académie de Créteil
s/c de Mme. la Provisoire du lycée Blaise
Cendrars Sevrans

A Sevrans, le 13 janvier 2020

Monsieur,

Considérant que les épreuves communes de contrôle continu (E3C) sont des épreuves locales décidées, surveillées et corrigées localement, ce qui est incompatible avec le caractère national du Bac ;

Considérant que ces disparités seront aggravées par l'absence de concertation entre correcteurs des différents établissements qui ont choisi un même sujet, et par l'absence de corrigé commun, à la différence de ce qui se passe jusqu'à maintenant dans les épreuves du baccalauréat;

Considérant que le comité éthique et scientifique de Parcoursup indique dans son rapport au Parlement (page 49) la nécessité d'un « *redressement des notes par les commissions d'examen des vœux selon les lycées dont proviennent les candidats (...) un 12 dans tel lycée valant par exemple un 18 dans tel autre.* » Dans ces conditions, banque nationale de sujets ou pas, les E3C ne peuvent pas avoir une valeur nationale dans le cadre du baccalauréat ;

Considérant que nos élèves issu-e-s de l'éducation prioritaire et des quartiers populaires seront dès lors les premières victimes de ce bac local ;

Considérant que nos élèves ne sont absolument pas prêt-e-s à passer des épreuves de bac après seulement quatre mois de cours, et qu'il s'agit d'un non-sens pédagogique de les y présenter ;

Considérant la circulaire ministérielle indiquant les modalités de passage indignes de ces épreuves : pas de période de révision, pas de banalisation de cours, salles de cours traditionnelles, durée de l'épreuve supérieure au temps des heures de cours, non gestion des 1/3 temps, surveillance des salles par une seule personne...

Considérant la période large de passage des épreuves, le risque de fuite des sujets très similaires entre établissements nous paraît inévitable ; on le constate d'ores-et-déjà: initialement prévu pour être ouvert à tous, l'accès à la BNS est finalement restreint au

proviseur et aux enseignants que ce dernier habilite. Tout est néanmoins téléchargeable n'importe comment et donc diffusable à n'importe qui. Depuis le 10 décembre, les sujets circulent sur les réseaux sociaux.

Considérant que les sujets de la première session n'ont été publiés sur la banque nationale de sujet que le 9 décembre, ce qui n'a pas permis de préparer et d'entraîner convenablement nos élèves aux attendus des nouvelles épreuves;

Considérant la logique anti-pédagogique induite par ces épreuves qui participe à la perte de sens de notre métier, et du sentiment de participer à la mise en échec de nos élèves ;

Considérant que les enseignant-e-s se sentent en difficulté et sous pression face à la mise en œuvre de programmes trop lourds compte tenu du volume horaire ; ces épreuves mettent les professeurs dans une situation particulièrement difficile et inconfortable, qui consiste à préparer dans la précipitation des élèves à un examen aux contours illisibles. Nous sommes dans l'impossibilité d'effectuer correctement notre mission, ce qui est source de réelles inquiétudes.

Considérant la logique anti-pédagogique induite par ces épreuves qui participe à la perte de sens de notre métier, et du sentiment de participer à la mise en échec de nos élèves ; La multiplication des épreuves pour une même discipline - deux en Première et une en Terminale - oblige à un bachotage permanent sur des savoirs parcellaires qui ne permet pas aux élèves, constamment sous pression, d'acquérir progressivement et sereinement les savoirs nécessaires à leur réussite.

Considérant que les choix des sujets incombent aux enseignants, ce qui les met devant une situation de porte-à-faux entre la nécessaire déontologie et la bienveillance qui nous animent vis-à-vis de nos élèves ;

Considérant les conditions de rémunération méprisantes pour la correction des copies ;

Considérant que la dématérialisation des copies nous fait craindre une surveillance du rythme de correction et de la moyenne des notes attribuées, ainsi qu'un risque de défaillance technique à grande échelle, sans compter que nous ne sommes pas équipés de matériel informatique fourni par l'Etat ;

Les enseignant-e-s du lycée Blaise Cendrars à Sevrans vous informent, dans l'intérêt de leurs élèves, qu'ils n'organiseront pas ces épreuves anticipées au mois de janvier et demandent à ce qu'elles soient annulées et transformées en épreuves terminales et nationales en fin d'année.

Dans l'attente d'une réponse, veuillez croire Monsieur le Recteur en notre attachement au service public d'éducation.

Les enseignant-e-s du lycée Blaise Cendrars Sevrans.

Soutenus par leurs sections syndicales locales SNES-FSU, CGT et Sud
Education

Copies : sections départementales SNES-FSU, CGT et Sud Education